

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VERITE HISTORIQUE
 SUR LA RESISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 11

AVRIL 1998

SOMMAIRE

In memoriam.....	1
Assemblée générale.....	1
Vérités et légendes (suite).....	2
Histoire et modernité.....	2
- Les immigrés dans la Résistance.....	3
- Bonjour les enfants.....	3
CD ROM sur la Résistance en Creuse et R.5.....	4
La milice (complément au N° 9).....	4
L'affaire Todorov.....	6
- Le jugement.....	11
Histoire et actualité : le procès Papon.....	12

ASSEMBLEE GENERALE : REPORT

Elle était prévue le 29 avril. Elle a dû être reportée au :

Mercredi 13 mai à 14 h 30, à Guéret
Maison des Associations (Braconne). Salle 2

Le présent avis vaut convocation.

L'ordre du jour reste le même, à savoir :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Rapport moral
- Renouvellement du Conseil et du Bureau
- Programme 1998
- Histoire et techniques modernes
- Questions diverses

Merci à tous les adhérents de faire un effort de présence.

Les enseignants, qui demain seront appelés à prendre le relais de nos recherches, sont cordialement invités.

IN MEMORIAM

Jacques ROBERT (Commandant Rewez, chef de la mission interalliée Bergamote), est décédé le 8 février dernier, dans sa 84^e année. Il avait été parachuté en Creuse, sur le terrain « Pension » (Nadapeyrat) fin juin 1944 avec deux officiers britanniques : les majors Blomfeld et Forster, un américain, le major Shannon et deux radios

L'histoire doit marquer et retenir les noms de ces français « tombés du ciel », pour la plupart aujourd'hui disparus. Ils assuraient la liaison avec Londres, nous procuraient des parachutages, donc des armes, nous faisaient profiter de leur compétence et de leur expérience, participaient à nos combats. N'oublions pas le DMR « Ellipse » colonel Déchelette, le chef régional C.O.P.A. « Baron » commandant Hennebert (Gérard 1), « Croc » capitaine Héritier, tous les trois, Compagnon de la Libération, les radios « Dédé » et « Le Négus ». Seul survivant, notre ami Vaudin alias « Sécateur ». N'oublions surtout pas que les hommes « tombés du ciel » ont payé un extraordinaire tribut à leur courage : près des trois quarts sont morts en mission ou en déportation, cette proportion chutant toutefois à partir de la mi-43.

Souvenons-nous aussi des officiers alliés, ceux de la mission Bergamote mais aussi ceux de la mission britannique qui séjourna dans le nord de la Creuse : son chef, « Edouard » major Percy Mayer, son frère Richard, « Micheline » lieutenant radio Patricia O'Sullivan, « Alexandre » lieutenant Alexander Campbell, « André », et l'américain « François ». A ce jour, seul Alexandre serait encore vivant.

Ci-après les principaux passages de la biographie de Jacques Robert, publiée par « Le Monde ».

« Né le 2 avril 1914 à Paris, Jacques Robert, qui avait été connu sous les pseudonymes de « Denis » ou « Arthur Rewez » est lieutenant de chars au début de la seconde guerre mondiale. Il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur sur le champ de bataille des Ardennes. Taillé en hercule, le jeune Robert entre, dès août 1940, dans la résistance et est recruté, l'année suivante, par le colonel Rémy (Gilbert Renaud) qui a fondé la Confrérie Notre-Dame (CND) et qui songe un instant à lui confier la responsabilité du réseau. En avril 1942, Jacques Robert gagne Londres. Là, après qu'on eut pensé à lui pour monter des opérations aériennes et maritimes au compte du Bureau central de renseignements et d'action militaire (BCRAM) du colonel Passy, qui devait devenir le Bureau central de renseignement et d'action (BCRA), Jacques Rewez bifurque très vite vers le renseignement.

Parachuté en juillet 1942 en France, Jacques Robert créera de toutes pièces, quelques mois après, le réseau Phratrie, un réseau de renseignement, d'action,

d'évasions et d'opérations qui devait égaler en efficacité la CND grâce à plusieurs sous-réseaux. De Phratricie, le colonel Passy écrira plus tard qu'il s'est agi du réseau « le plus extraordinaire » dont le BCRA disposât jamais. En avril 1943, à Nice, Jacques Robert est arrêté. Après deux tentatives d'évasion, il parvient, dans des conditions rocambolesques et grâce à la complicité de policiers français patriotes, à recouvrer la liberté. Il rejoint aussitôt Londres. En juin 1944, il est parachuté en France. » ...

Jacques Robert était Compagnon de la Libération, Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur, titulaire de la Croix de guerre, de la médaille de la Résistance et de la Distinguished Service Order (DSO) britannique.

Le parcours de Jacques Robert est évoqué à maintes reprises dans *l'Histoire de la Résistance* de Henri Noguères. Il devrait appeler à l'humilité nombre de « héros » plus tardifs.

VERITES ET LEGENDES (suite mais pas fin)

La légende a la vie dure. Elle semble parfois indestructible, qu'elle soit née de l'erreur écrite comme Combeauvert ou de la rumeur verbale comme le bombardement du 19 juin 1940 par les Italiens.

GUERET ET TULLE

Nous ne savons pas qui a « inventé » le parallèle entre les actions menées dans ces deux chefs-lieux au lendemain du débarquement, dans des conditions différentes, avec des objectifs et des résultats différents, mais ce qui est écrit étant réputé vrai la légende persiste. Même pour des historiens dignes de ce nom, il est plus simple de reprendre une légende que de vérifier les faits, de considérer que ce qui a été écrit par un « cher collègue » est nécessairement vérité.

Nous avons été récemment interpellés par une creusoise habitant aujourd'hui hors du département qui s'étonnait des agissements des F.F.I. creusois, à ses yeux coupables des mêmes « erreurs » aux conséquences tragiques, que les F.T.P. de Corrèze. Nous lui avons transmis nos bulletins traitant du sujet. Ont-ils été plus convaincants que les appréciations d'auteurs réputés éminents ? A ce jour nous ne le savons pas.

Nos historiens « nationaux » ne peuvent évidemment pas tout savoir de ce qui s'est passé dans tous les départements de France. Nous qui travaillons depuis quinze ans sur la Creuse découvrons périodiquement des faits ignorés et devons compléter, voire corriger telle ou telle analyse. Avant de « gamberger » sur un sujet et de se lancer dans de grandes synthèses nationales il eut sans doute été plus sage de commencer par approfondir les

réalités sectorielles. Nous ferons, le moment venu, un inventaire des « perles » concernant la Creuse.

Simple exemple : Henri Amouroux, dans le tome 6 de *La grande histoire des français sous l'occupation* écrit, page 184 : « la presque totalité de l'Ecole de la Garde cantonnée à la caserne des Augustines vient de se rallier à la Résistance à l'appel, non de son chef mais de l'un de ses subordonnés, le commandant François, chef de l'Armée Secrète ». François officier de l'Ecole de la Garde ! Il y a là plus qu'une banale erreur d'interprétation. Rappelons qu'il avait été chef des maquis puis chef des Corps Francs de la Libération avant de devenir chef des F.F.I. et que le chef de l'Armée Secrète en Creuse était le commandant Piron alias Rose. L'ouvrage d'Amouroux est daté de 1988. A cette époque il était possible d'obtenir en Creuse des informations correctes sur les événements de Guéret, y compris sur les raisons qui justifiaient l'absence de représailles lors de la réoccupation de la ville. (Voir précédents bulletins). Dès 1969, Delperrie de Bayac était plus précis et ne s'aventurait pas dans des considérations inopportunes.

COMBEAUVERT

Il a fallu du temps pour approcher la vérité et faire justice d'une légende solidement établie mais toujours répandue, y compris dans les établissements scolaires à l'occasion des interventions pour le Concours de la Résistance. Le passage de la Das Reich en Limousin est source de nombreuses légendes (pas seulement en Creuse) et l'histoire aura bien des difficultés à les évacuer. La presse régionale a publié un texte faisant état de la présence de la Das Reich à Aubusson où elle n'a jamais mis les pieds, pas plus qu'à La Souterraine.

LE BOMBARDEMENT DU 19 JUIN 1940

Là encore la légende perdure. Peu de personnes sans doute ont lu le livre d'Alain Bisson mais La Montagne a consacré une page entière au sujet. Pourtant, hors exception, toute conversation évoquant les bombardements et mitraillages du 18 juin 1940 met toujours en cause les Italiens. Mieux encore, un texte publié récemment dans la presse au profit d'un ouvrage intitulé *La Creuse sous les bombes* mentionne « les forces de l'air italiennes ». La légende continue de triompher de la vérité.

HISTOIRE ET MODERNITE INTERNET ET CD ROM

Le monde évolue. Vite. Très vite. Ce n'est pas parce que nous ne sommes plus très jeunes qu'il nous faut démissionner devant les techniques nouvelles. Nous avons déjà dû, progressivement, nous familiariser avec la radio, le téléphone et l'automobile, un peu plus tard avec la TV et le magnétoscope puis le lecteur de CD et le minitel. Pourquoi refuser l'ordinateur, le CD ROM et Internet ? Peut-être un jour prochain le bulletin de

l'association vous parviendra sous une forme nouvelle, avec des illustrations en couleurs, et sera accessible via Internet, en zappant sur votre nouveau téléviseur ? Nos petits-enfants sont là pour nous aider. Ne refusons pas le progrès.

LES IMMIGRES DANS LA RESISTANCE

Tel était cette année le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation. Un sujet bien difficile, surtout pour les classes de troisième, d'autant plus difficile qu'il n'est pratiquement pas traité dans les manuels d'histoire. Le Comité Creusois a, comme chaque année, élaboré un audiovisuel (bande son à partir d'un texte de Michaud + diapos). L'Inspecteur d'académie a souhaité qu'il soit mis sur le cyber réseau Creuse, en fait accessible via Internet. Cette première avait suscité chez les « anciens » quelque scepticisme. Force est de reconnaître qu'il était injustifié et que l'initiative venait à son heure. La correction des devoirs individuels n'a pas permis de discerner la part de connaissances puisées dans le dossier écrit de celle acquise sur le Net mais la correction des dossiers a montré que l'application avait été utilisée sous forme de reprise d'images. L'ordinateur est devenu familier de nombre d'élèves qui préfèrent le traitement de texte via le clavier à l'utilisation du stylo ou de la « pointe Bic ». Il est même des élèves qui ont fait mention de l'utilisation d'un CD ROM sur la Résistance. Bravo les jeunes !

L'expérience a donc été concluante et elle doit se renouveler. A nous d'évoluer, d'adapter le traditionnel aux exigences de la technique, d'ajouter l'image au dossier papier et le son à l'application ou au CD ROM. Une interrogation toutefois : le respect de l'égalité des chances par l'égalité de moyens car ceux qui peuvent bénéficier d'un ordinateur familial ont un avantage sur ceux qui doivent recourir au matériel du collège ou du lycée. Pappies, à vos poches. Si vous n'êtes pas trop démunis offrez un ordinateur à vos petits-enfants. En contre partie ils vous apprendront l'usage de la souris.

« BONJOUR LES ENFANTS »

C'est le titre de l'application, consacrée au sauvetage des enfants juifs en Creuse, réalisée et placée sur Internet par le Lycée de la Souterraine (groupe d'élèves assistés par quatre professeurs). C'est aussi une première.

Le projet est né d'une rencontre-déclat entre quatre ex-enfants juifs dont deux avaient été hébergés et protégés dans l'établissement (ex EPS rebaptisée collège avant de devenir lycée Raymond Loewy) avec une classe de première. Une rencontre riche d'émotion contenue comme le traduit si bien le témoignage d'une élève dont nous extrayons les passages ci-après :

« ... Le premier récit se termina alors que j'étais encore sous le choc et mon esprit mit du temps à revenir à la

réalité. En effet l'homme maigre et petit (ancien du Masgellier et du collège, devenu professeur de faculté) remercia les habitants de la Creuse et les considéra en héros. A ces mots je compris qu'il fallait être fière de notre département ...

Le deuxième homme, ami du premier, raconta avec quelle injustice mourut une femme appartenant au réseau Garel (animateur du service qui transforma pour un temps les enfants juifs sous la protection de l'OSE en enfants aryens, dotés de faux-noms et de faux-papiers, et les intégra à des foyers ou institutions non-juifs). A cette parole, je répondis par une grimace de dégoût et de désespoir. Mais ma tristesse et ma pitié envers les quatre Juifs ne s'arrête pas ici...

« Du 26ème convoi pour Auschwitz, ils sélectionnèrent 12 jeunes gens et 26 jeunes filles, tout le reste alla aux chambres à gaz. Ma mère faisait partie du reste. Je la revois encore, elle avait 36 ans et il ne lui restait que 36 heures à vivre », témoigna M. Wolf. (Henri Wolf, arrêté le 26 août 1942 près de Saint Hilaire le Château, rescapé d'Auschwitz). Des larmes me vinrent aux yeux. Pourtant elles ne roulèrent pas sur mes joues. Pourquoi me suis-je retenue ? Inconsciemment je me disais, je m'ordonnais de ne point pleurer. ...

Le quatrième témoignage fut plus long et moins triste. Quelques questions intéressantes furent posées mais aucune d'entre nous n'osa demander la suite du troisième témoignage, de peur de faire surgir des larmes et de vives émotions » ...T.M. Elève de 1ère L.

De la rencontre est né un projet pédagogique auquel notre association a apporté son concours par la mise à disposition de livres, documents, contacts, etc.. Les élèves ont fait un excellent travail de compilation, de recherche, d'entretiens, etc., et élaboré avec leurs professeurs l'application (c'est le terme consacré) « Bonjour les Enfants » qui a été installée sur Internet fin mars. Elle a été inaugurée par M. L'Inspecteur d'académie et les personnalités locales invitées par le proviseur du lycée.

Pour la circonstance, les professeurs avaient organisé des rencontres-échanges avec deux ex-enfants juifs venus tout spécialement de Paris: Bella Belbeoch-Godstein, ancienne élève de l'EPS de filles, devenue ingénieur, alors protégée par sa directrice, par des professeurs et des parents d'amies creusoises, et Ernest Rosner, lui aussi devenu ingénieur, ancien de Chabannes, auxquels s'étaient joints des camarades de classe des écoles de Chabannes et Fursac. Les élèves de dix classes du collège et du lycée ont pu ainsi revivre un passé vieux de plus de cinquante ans et dialoguer avec des acteurs ou témoins de cette époque douloureuse. Beaucoup d'intérêt, beaucoup d'émotion, de part et d'autre.

L'Oeuvre de Secours aux Enfants (O.S.E.) et les Archives Départementales avaient bien voulu, pour la circonstance, confier les documents de l'exposition qui

avait été présentée à Guéret, à l'occasion du colloque de 1996. Complétée par des panneaux de J. Ladant elle fut initialement installée au lycée puis transférée ensuite à la bibliothèque municipale de La Souterraine. Elle est actuellement visible à la maison des associations de Bourgneuf, en hommage aux directeur et directrice des EPS de garçons et filles qui eux aussi hébergèrent et protégèrent en 1943-44 des enfants juifs dotés de faux-noms et de faux-papiers.

Que retenir de ces initiatives ? Certainement une belle leçon de pédagogie active, d'histoire du concret, de l'humain, un magnifique exemple de formation civique des jeunes. Un grand bravo aux profs et des félicitations aux élèves qui se sont impliqués dans le projet. Pour nous qui sommes sensibilisés à la bonne transmission des valeurs de la Résistance et du civisme « Bonjour les enfants » est source de réconfort. L'expérience prouve que les enseignants sont prêts à prendre le relais que nous leur tendons, qu'ils savent parfaitement utiliser les matériaux que nous leur laisserons. En la circonstance ils l'ont fait de manière remarquable.

A vos souris !

Les deux applications sont accessibles à qui possède un ordinateur et un modem :

« Les immigrés dans la Résistance » :

<http://www.mairie-felletin.fr/education/cyber.htm>

« Bonjour les enfants » :

<http://www.mairie-felletin.fr/lycee/loewy/enfants/sommaire.htm>

Les personnes qui ne sont pas familiarisées avec l'informatique ou qui n'ont pas d'enfants ou petits-enfants équipés doivent savoir que toutes les écoles de la Creuse et la plupart des mairies sont reliées au cyber réseau et accèdent à Internet. N'hésitez pas à solliciter les enseignants ou les secrétaires de mairie. Les deux applications sont dignes d'intérêt.

CD ROM SUR LA RESISTANCE EN CREUSE ET SUR LA R.5

Le projet évoqué dans le précédent bulletin va entrer dans sa phase de réalisation. Une première réunion de travail s'est tenue le 8 avril à Limoges autour de Serge Ravanel représentant l'association nationale qui a pris l'initiative des CD ROM départementaux et régionaux et du professeur Pascal Plas de la faculté de Limoges, correspondant de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (I.H.T.P.), qui va coordonner les travaux pour l'ex R.5. Mme Cerclier, Castille et Michaud représentaient la Creuse, département le plus avancé, semble-t-il, en matière de recherche historique.

Les premiers échanges de vue ont souligné la nécessité de prévoir un CD ROM par département et un CD ROM plus général consacré à la R.5.

Pour le profane, le CD ROM est un support d'informations numérisées. Il a une capacité importante. A titre d'exemple, l'ouvrage consacré au sauvetage des enfants juifs (212 pages) tient (hors images) sur une disquette de 1,44 million d'octets. Un CD ROM peut, lui, contenir une cinquantaine d'ouvrages de même importance, hors illustrations, étant précisé que les images sont beaucoup plus gourmandes en octets que le texte. La réalisation d'un CD ROM suppose un ordinateur moderne et relativement puissant, doté d'une capacité de mémoire importante, des logiciels spéciaux, un scanner pour la numérisation des images, un modem et un accès Internet.

LA MILICE EN CREUSE Complément au bulletin N° 9

L'histoire n'est jamais terminée. Périodiquement, des sources jusqu'ici inconnues ou inaccessibles pour raisons diverses se révèlent ou s'ouvrent. Nous connaissions, par exemple, l'existence d'un dossier laissé par le préfet Vasserot qui avait succédé à Jacques Henry en juillet 1943, consultable seulement en l'an 2 000 ou après la mort de son auteur. Celle-ci étant intervenue, Michaud a pu, sur dérogation des Archives Nationales évidemment, le parcourir. Ce document est intéressant à divers titres et sera évoqué dans les publications à venir. Ci-après l'éclairage complémentaire qu'il apporte sur la milice.

C'est en septembre 1943 que le commandant Brail succède à Fréret à la tête de la milice. Sur démission ou par remplacement d'office ? Avant ou après le 7 ? En relation ou non avec les événements du Bois du Thouraud ? En l'état des connaissances il n'est pas possible de préciser. Le préfet Vasserot fait de Brail le portrait suivant :

« ... officier en retraite venant de Marseille, il était de haute stature, un peu courbé, maigre et sec. Il avait brillamment fait son devoir pendant l'autre guerre, reçu plusieurs blessures ... et il avait subi une longue captivité. ... Il manifestait à ce moment (septembre 1943) une aversion non dissimulée à l'encontre des allemands. ... Demi-solde aigri, vivant d'une maigre retraite, il avait cédé à la certitude de mener par sa fonction dans la milice une vie plus large, exempte de préoccupations alimentaires et financières ... (au plaisir) de jouer un rôle d'une ampleur certaine ».

Le préfet Vasserot confirme ce que nous avons écrit sur le rôle de la milice après la création, en décembre 1943, d'un secrétariat général au maintien de l'ordre confié à Darnand :

De Vaugelas à Limoges

« Le préfet régional avait auprès de lui un important état-major milicien. Indépendamment du chef

départemental de la Haute Vienne, il devait composer avec un état-major régional et depuis peu avec un très important personnage nommé Jean de Vaugelas qui avait dirigé les opérations contre le maquis en Haute Savoie et avait été investi par Darnand de pouvoirs discrétionnaires, avec le titre qui était un sinistre programme de « chef du maintien de l'ordre pour la région administrative de Limoges », pouvoirs étendus par la suite à la zone du sud-ouest. ... De Vaugelas avait la haute main sur l'ensemble de toutes les forces de police de la région, quelles que fussent leurs qualifications ; il disposait de toutes les organisations particulières se trouvant dans ce secteur, telles le 1er régiment de France caserné à Châteauroux (en fait au Blanc), de l'Ecole de la Garde stationnée à Guéret et bien entendu de toutes les forces de la milice, des pelotons de G.M.R. ... Il dépossédait l'intendant de police et même le préfet régional de leurs pouvoirs de police et n'avait de comptes à rendre qu'à son « patron » comme il l'appelait : Darnand et nominalement à Laval » (AN 72 AJ 621).

Vasserot dit avoir participé à Limoges à une réunion (date non précisée mais qui se situe vraisemblablement fin avril ou début mai 1944) avec d'une part le préfet régional et les préfets départementaux, d'autre part les chefs miliciens.

« Je n'imaginai pas que j'aurais à me commettre, je le dis sans outrage, comme l'expression m'en vient à l'esprit, avec une telle réunion de « tueurs ». A l'exception de Vaugelas qui ne manquait pas d'une certaine classe, de son adjoint à la mine chafouine et de deux ou trois autres « chefs » dont le mien ... les autres représentaient une collection de véritables brutes, au faciès de dégénérés.

De Vaugelas nous exposa en premier lieu, en grandes lignes, sa mission et ses projets. Ceux-ci n'étaient rien moins que rassurants. Il voulait exterminer le maquis, faire la chasse à tous les irréguliers et aux réfractaires de toutes catégories. Son plan, dont la date d'exécution devait être ignorée de tous, comportait la division du pays en secteurs. Quand l'un de ceux-ci, qui comprenait en général une ville ou une bourgade de moyenne importance était choisi, il faisait immédiatement l'objet de mesures policières puissantes qui avaient pour effet de le cerner et de l'isoler du monde extérieur. Toutes communications de toute nature étaient interceptées et supprimées pendant toute la durée de l'opération et un contrôle méthodique implacable de tous les individus ainsi qu'une visite très minutieuse de toutes les habitations avaient lieu à l'intérieur de ce cercle infernal.

Les terroristes, les étrangers, les juifs, les possesseurs de faux-papiers, les réfractaires au S.T.O., tous les suspects, devaient faire l'objet des mesures prévues et en premier lieu d'arrestation. Leur sort n'était pas précisé. Comme ces opérations pouvaient durer plusieurs jours on lui demanda comment se ferait le

ravitaillement en certaines denrées essentiellement périssables, en lait notamment pour les bébés. Avec une franchise qu'on ne peut déceimment qualifier, il nous fut répondu que l'objection ne lui avait pas échappé mais qu'elle ne pouvait être retenue. Pendant quelques jours, de très jeunes enfants pouvaient sans mourir être alimentés, à défaut de lait, avec le l'eau sucrée. Qu'au surplus la réussite des opérations ne pouvait être compromise par des difficultés de cette nature, que lui-même, père de famille, accepterait de soumettre ses propres enfants à ce sévère mais nécessaire traitement ». Vasserot renvoie au rapport du 12 juillet 44 signé par de Barry, visant Guéret et quelques autres localités de la Creuse.

« Ensuite, la question des rapports entre la milice et les préfets fut abordée, de Vaugelas reconnaissant que les méthodes de la milice pouvait choquer les « administratifs » et les « réguliers » que nous étions. Il développa ce thème que « révolutionnaires » à l'extrême pointe du combat, les miliciens ne pouvaient s'embarasser de préjugés et de scrupules, peut-être acceptables en temps normaux mais encombrants dans la période où nous vivions. Il admettait aussi que ses miliciens qui n'étaient pas des « enfants de chœur » pouvaient commettre des excès mais qu'on ne pouvait leur contester le mérite du courage. A la veille des opérations qui allaient s'engager au milieu de l'hostilité de l'opinion publique (souligné par nous) il voulait nous faire comprendre la tâche difficile et ingrate qui lui incombait. Au surplus, il voulait imposer plus de discipline à ses miliciens ... les plus coupables seront fusillés ; le cas s'est produit déjà précisait-il. Nous sommes sur la sellette, Messieurs nous vous écoutons, conclut-il.

Quelques-uns de mes collègues relatèrent, avec toutes les précisions voulues diverses opérations au caractère de banditisme si nettement accusé qu'elles plaçaient leurs auteurs, la milice et certains chefs présents, dans une position tout de même gênante. De Vaugelas, je dois le reconnaître, tança les coupables.

Pour ma part, je rappelai la dernière expédition de Guéret, la nuit, dans une maison privée, bien entendu sans aucune justification, les pillages, les sévices exercés sur les personnes. Le commandant Brail était gêné et de Barry s'approchant de moi me dit ses regrets ». (AN 72 AJ 621).

Rapports difficiles entre la milice et le préfet

A Guéret précise Vasserot, les rapports obligés entre la milice et les services officiels sont souvent difficiles, le préfet s'efforçant de faire respecter ses prérogatives face aux empiétements ou tentatives d'empiétement des miliciens. « Je lui fis remarquer [au commandant Brail] qu'à ma connaissance le gouvernement n'était représenté en Creuse que par le seul fonctionnaire que j'étais, qu'un jour peut-être il occuperait mon fauteuil

mais que pour l'instant il devait se contenter de ses fonctions miliciennes ».

Les miliciens s'intéressent aux Juifs. « La population leur témoignait de la compréhension et de la sympathie » écrit Vasserot qui poursuit :

« *Quand le commandant Brail vint me demander de lui communiquer la liste complète de tous les israélites déclarés à la préfecture, je lui opposais un refus formel. Ces documents étaient confidentiels et il n'avait aucune qualité pour en prendre connaissance. Il n'eut pas plus de succès quand il voulut sournoisement s'adresser directement aux bureaux pour obtenir satisfaction. ... Il se heurta à la même opposition quand, cyniquement, il demandait l'expulsion d'une famille juive de l'appartement qu'elle occupait, pour prendre sa place* ».

De son côté, le commandant Brail surveille le préfet et le dénonce périodiquement à ses chefs régionaux et nationaux. Dès le 12 septembre 1943, alors qu'il vient seulement de prendre ses fonctions, il écrit à son chef régional :

« *Le préfet doit être l'objet d'une surveillance constante. Notre but doit être d'arriver à réunir contre lui suffisamment de preuves de son incapacité et de sa duplicité pour obtenir son renvoi* ». Le 16 janvier 1944, il s'adresse au Secrétaire général de la milice à Vichy : « *... il ressort un manque de surveillance de la part des forces de police dépendant du fait essentiel que ... le préfet de la Creuse :*

- se borne à constater les faits au lieu de les prévenir-
- se retranche derrière le manque d'effectifs, ...
- ne prend aucune initiative pour demander des renforts ». ...

La milice ne fut certainement pas étrangère à l'arrestation du secrétaire général André Vy. Vasserot, convoqué à Vichy fin avril devant Laval, fut destitué peu après.

Observation : Ces documents, d'origine milicienne, ont d'évidence été consultés dans les archives de la milice, ce qui prouve leur existence et leur accessibilité après la libération, à Guéret ? Où sont-elles ? Pourquoi ne sont-elles pas aux Archives Départementales ?

Darnand de passage à Guéret

« *Les miliciens devaient s'imposer des mesures de précaution et leurs déplacements n'étaient pas sans danger, note Vasserot. Des miliciens notoires, membres le l'état-major, faillirent être capturés dans les environs de Guéret où de galants rendez-vous les conduisaient.*

Cette sensation de danger qui plane et rôde autour de soi, si démoralisante qu'elle oblige à une perpétuelle mise en garde, était devenue la manière habituelle de

vivre de tous les miliciens et plus spécialement des grands chefs. Darnand n'y échappait pas et la population de Guéret fut éberluée un jour en voyant arriver et stationner place Bonnyaud, un étrange et menaçant cortège. Sept voitures garnies de miliciens débouchèrent de la route de Montluçon, les trois premières, comme les trois dernières, étaient montées par des hommes armés jusqu'aux dents, quatre d'entre eux dans chaque voiture, mitrailleuse à la main faisaient face aux quatre points cardinaux, prêts à tirer. Dans la septième voiture, la plus confortable, qui occupait le quatrième rang du convoi, le secrétaire général de la milice qui se rendait avec quelques-uns de ses hauts collaborateurs à Limoges, en tournée d'inspection. Le cortège, en retard sur son horaire, s'arrêta à Guéret et Darnand, inquiet pour ses rendez-vous et son déjeuner, voulut téléphoner. L'hôtel des postes était en face, la préfecture tout près, la kommandantur en face. C'est chez les Allemands que, sans la moindre hésitation, ce haut personnage qui devait être le dernier Ministre de l'Intérieur du gouvernement de Vichy pénétra ». (AN 72 AJ 621)

TODOROV ET LE SEUIL CONDAMNÉS sur plainte Mme Fossey et de sa fille

Nous avons déjà évoqué cette procédure mais peut-être n'est-il pas inutile d'en rappeler l'origine.

En mai 1944, Tzvetan Todorov publie aux Editions du Seuil, un ouvrage intitulé *Une tragédie française*, avec en sous-titre *été 1944 : scènes de guerre civile*. En fait, le livre comprend deux grands chapitres, l'un consacré à l'arrestation et à la libération, après un séjour en Creuse, de Mme Bout de l'An, épouse du secrétaire général de la milice, l'autre à l'affreux drame dit des puits de Guerry dans lesquels furent précipités, en juillet 1944, vifs ou morts 36 Juifs, en majorité des hommes, arrêtés à Saint Amand Montrond.

Ces faits étaient déjà bien connus des personnes s'intéressant à l'histoire. Le premier, notamment par un petit livre publié en 1945 par le capitaine Delalande, principal négociateur de la libération de Mme Bout de l'An, (son compagnon, Vilatte membre d'une association de résistants en Creuse est décédé depuis quelques années seulement). Le second, par différentes évocations tant dans des brochures locales que dans divers ouvrages d'auteurs connus qui se sont penchés sur le sujet, de Delperrie de Bayac en 1969 à Giolitto en 1997 en passant par Amouroux en 1988.

Qui est Tzvetan Todorov

En 4ème page de couverture de son ouvrage *Une tragédie française*, il est présenté comme : « directeur de recherches eu C.N.R.S.. Critique et essayiste, il a publié de nombreux ouvrages sur la littérature et la société, parmi lesquels : *Face à l'extrême, Le morale et l'histoire, Au Nom du peuple, Eloge du quotidien* ».

Le journal *Le Monde* nous apprend qu'il est né en 1939 à Sofia (Bulgarie), qu'il est directeur de recherches au C.N.R.S. (philosophie et esthétique), qu'il habite en France depuis 1963. « Avant tout essayiste, spécialisé en théorie littéraire et en histoire de la pensée, il publie depuis 1965. Il est l'auteur de *Introduction à la littérature fantastique* (1970), de *Nous et les autres* (1988), *Etude de la philosophie française du XVI^e au XX^e siècle*. Dans *Eloge du quotidien* (1993) il analyse la peinture hollandaise du XVIII^e siècle et les scènes de guerre ». ...

Il n'est donc manifestement pas historien et moins encore spécialiste de Vichy et de la Résistance.

Le lecteur attentif de *Une tragédie française* notera dans l'avant-propos que Todorov s'est « installé pour l'année » dans les environs de Saint Amand. Il s'étonnera que durant cette année il n'ait pas cru devoir venir s'informer dans la Creuse, distante de bien peu de kilomètres. Sa réflexion le portera peut-être aussi à s'interroger sur le statut de l'auteur, directeur de recherche au C.N.R.S., durant cette année. Etait-il en mission, détaché et payé comme tel ? A quelles fins ? Etait-il dans le Cher à titre personnel ? En année sabbatique ? Il y a là un mystère que l'établissement public se devrait d'éclairer.

Les faits

Pour mémoire : le 6 juin 1944, dans la soirée, les F.F.I. (F.T.P. + A.S.) de Saint Amand Montrond et des environs (partie sud du Cher, initialement zone non-occupée) investissent la ville où ne séjournent que deux Allemands du service du travail. Ils font prisonniers Mme Bout de l'An, épouse du secrétaire général de la milice, les francs-gardes chargés de sa protection et quelques « miliciennes » ou supposées telles. Le 7 au soir, sous la menace d'une attaque des forces allemandes et des miliciens, ils quittent Saint Amand avec leurs prisonniers et se dirigent vers la Creuse. Le 9, ils stationnent près de Bosmoreau les Mines. Les deux groupes : F.T.P. et A.S. se séparent, les prisonniers restant avec le groupe d'origine A.S., aux ordres de « Surcouf » (Daniel Blanchard) qui s'installe dans le château de Mérignat et ses dépendances.

Bout de l'An, rendu furieux par l'arrestation de son épouse, obtient l'occupation de Saint Amand par des forces allemandes et envoie des miliciens à la tête desquels il place le chef Lécussan dont on connaît le cynisme et le tragique palmarès. Des otages sont pris puis transférés à Vichy. Commencent alors des négociations en vue de l'échange de Mme Bout de l'An contre les otages, négociations menées en Creuse par le capitaine Delalande et Vilatte d'une part, François d'autre part, Roger Biton servant d'intermédiaire. Elles aboutiront le 23 juin. Simone Bout de l'An et les miliciennes (sauf une qui préférera rester au maquis) seront libérées et les otages de Saint Amand relâchés.

La « vision » et les « jugements » de Todorov

Ce sont les différentes phases des pourparlers qui ont fait l'objet de l'ouvrage de Delalande. Hagiographique mais apparemment honnête sur l'essentiel. A aucun moment Delalande ne tient des propos désobligeants vis à vis de François. Il envisage même, en cas d'échec des négociations, de rester au maquis, donc de se placer avec son camarade Vilatte sous son autorité. François se méfie des miliciens et se montre peu enclin à relâcher la prisonnière sauf si les Allemands libèrent le sous-préfet résistant de Saint Amand, Lecène, arrêté par la gestapo. Il cède finalement à la demande de Surcouf et Van Gaver qui seront tués le 19 juillet, au Bois de la Mine.

Todorov, tout en empruntant beaucoup à Delalande donne une vision personnelle des faits et critique vivement François, chef des F.F.I. de la R.5-D.2, Compagnon de la Libération, jugé « pas beaucoup plus estimable » que Bout de l'An, secrétaire général de la milice, SS ayant prêté serment à Hitler et « aussi obtus que Lécussan », criminel sadique, assassin, entre autres, de Victor Basch, président de la ligue des Droits de l'Homme, et de sa femme.

La notoriété de l'auteur dans le monde historien étant à peu près nulle et le titre de l'ouvrage imprécis, sa parution n'avait pas éveillé l'attention de nos chercheurs pourtant attentifs à toute publication concernant la Résistance. C'est un peu par hasard qu'il fut découvert et son contenu évoqué à l'occasion d'une réunion de l'association C.V.R.. Réaction immédiate sous forme d'une lettre, dont texte ci-après, adressée à Tzvetan Todorov via son éditeur.

Réaction des CVR creusois

« Le Comité Directeur de notre association a pris connaissance des passages concernant la Creuse et tout spécialement « FRANCOIS », du livre cité en référence, dont vous êtes l'auteur.

Il vous demande de bien vouloir lui faire connaître, dans les meilleurs délais, à quel titre vous vous estimez historiquement et juridiquement autorisé à publier un ouvrage comportant, entre autres les passages ci-après :

Page. 147 : ... « François n'est pas beaucoup plus estimable » ... (que Bout de l'An)

Page. 153 : ... « aussi obtus que Lécussan et François »,

en fait à assimiler au Secrétaire Général de la milice et à Lécussan (de sinistre mémoire) le Lt. Col. FRANCOIS-FOSSEY, Compagnon de la Libération, Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur, (décédé en 1958), à l'époque Chef des F.F.I. de la R.5 D.2 (Creuse + Cher sud) ». ...

Cette lettre, datée du 3 octobre 1994, était co-signée, es-qualité, par Castille, Vaudin, Marchand, Michaud, Germain, G.R. Grand, Suzanne Boiron-Fossey, Pauly, Thome.

La réponse de Todorov (17 octobre) :

« ... Je pense comprendre votre réaction devant les passages de mon livre qui portent une appréciation critique sur certaines actions du commandant (à l'époque) « François ». Je ne crois pas cependant avoir enfreint les règles historiques et juridiques auxquelles vous vous référez.

Pour ce qui est de l'établissement des faits je me suis appuyé sur des sources publiées qui n'ont jamais, à ma connaissance été contestées. Du reste, votre lettre ne porte pas là-dessus.

Elle souligne deux brefs passages qui, de manière explicite, ne se présentent nullement comme un constat historique mais comme l'appréciation subjective de l'auteur concernant les événements relatés (ils figurent dans l'Epilogue et sont accompagnés de formules comme « à mon avis »). D'autre part, je me permets d'insister sur le fait que cette appréciation ne concerne pas, loin s'en faut, toutes les activités de François, ni sa personnalité en général, encore moins l'ensemble de la résistance dans la Creuse, mais seulement la réaction d'un individu au cours de cet épisode particulier, l'affaire des otages de Saint Amand. Cela est, de nouveau, explicitement précisé « en ce qui concerne son implication » etc.. Ni la lettre du texte du livre, ni son esprit ne suggèrent, bien entendu, qu'il faille « assimiler » un résistant à des miliciens.

Pour ce qui me concerne, je porte la plus haute estime à l'oeuvre de la résistance française, et les anciens résistants m'ont beaucoup aidé dans mon travail. Cette estime ne me semble pas interdire de s'interroger, cinquante ans après les faits, sur la signification morale ou humaine de telle ou telle action particulière. Il n'y a là, croyez-le, aucune intention diffamatoire, seulement le désir de réfléchir sur le passé, dans le respect des faits et en s'efforçant à la probité.

Je présente volontiers mes excuses à ceux que les passages du livre auraient pu blesser et vous prie d'agréer » ...

Des excuses mais aucune rétractation, ni aucune proposition pour informer les lecteurs non avertis, ni pour corriger les exemplaires encore en vente.

Nouvelle réaction, cette fois très circonstanciée, toujours au titre de l'association C.V.R., en date du 17 novembre.

Mise au point (CVR)

« J'ai bien reçu votre lettre du 17 octobre. J'en ai transmis photocopie :

- aux cosignataires de notre courrier du 3 octobre,

- à toutes les associations et confédérations nationales qui ont été saisies du dossier et partagent notre indignation,

- à la famille de « François », douloureusement affectée par vos propos.

Vos explications et tentatives de justification ne sont pas jugées satisfaisantes. Elles ne font que confirmer la légèreté avec laquelle vous avez traité un sujet douloureux et porté un jugement que vous qualifiez vous-même de « subjectif ». Pour preuve :

1 - Vous évoquez des faits qui se sont déroulés en Creuse et vous n'avez manifestement pas cru devoir vous informer aux sources creusoises qui auraient pu vous éclairer. Curieux. D'autant plus que vous faites état, en « avant-propos » d'un séjour d'une année dans les environs de Saint Amand Montrond, secteur du Cher, limitrophe de la Creuse.

2 - Vous citez deux officiers des F.F.I. de la R.5 D.2, parties à la négociation en vue de l'échange des « otages » mais vous ne cherchez manifestement pas à savoir ce qu'il sont devenus. Curieux.

- « Roger », lieutenant puis capitaine, commandant le 2ème Cie Franche, grand blessé de guerre, Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur, est toujours vivant.

- « François », lieutenant-colonel François-Fossey, Compagnon de la Libération, commandant les F.F.I. de la R.5 D.2, est décédé accidentellement, sous l'uniforme français, en 1958. Il était alors commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Il avait en juin 1944 un état-major, des subordonnés, des proches, etc.; mais vous ne vous préoccupez pas d'en rechercher les survivants. Vous savez qu'il avait une famille, deux enfants, mais vous n'hésitez pas à salir injustement et inconsidérément sa mémoire, à déconsidérer le nom qu'ils portent. Son épouse est toujours vivante, de même que sa fille ; son fils a été tué sous l'uniforme français, il avait lui-même un fils. François avait deux frères résistants, qui ont aussi des enfants. Le père, combattant de 14-18 était mort des suites de guerre (gazé). Ces considérations ajoutent encore à l'ignominie de vos propos.

3 - Vous ne vous êtes manifestement pas interrogé pour savoir si, hors les deux noms cités, d'autres personnes n'avaient pas eu à connaître des faits évoqués. Curieux.

4 - Vous ne vous êtes manifestement pas demandé si l'Office Départemental des Anciens Combattants, les associations d'anciens résistants, les Archives de la Creuse, ne pouvaient pas être une source d'informations ou d'orientation pour vos recherches. Curieux.

5 - Vous ne vous êtes manifestement pas interrogé sur l'existence, en Creuse comme dans beaucoup d'autres départements, de chercheurs ou historiens ayant travaillé ou travaillant sur la Résistance, sur la présence d'un correspondant du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, maintenant Institut d'Histoire du Temps Présent. Curieux.

6 - Vous citez uniquement comme source Creuse « Le temps du Maquis » de Marc Parrotin, auteur présenté comme « hostile à François ». Vous ne vous êtes manifestement pas interrogé sur la justification de cette hostilité ni sur la crédibilité d'un ouvrage d'évidence hagiographique dont l'auteur (qui a été l'objet d'une procédure judiciaire) ne consacre, modestement, qu'un tiers de sa pagination à sa personne. Curieux.

7 - Vous vous référez pour l'essentiel au livre du capitaine Delalande intitulé « De la milice au maquis » avec en surtitre « Au service du pays » mais vous ne vous êtes manifestement pas interrogé sur la fiabilité d'un récit dont l'auteur, partie à une négociation, prête à l'autre partie des propos dont elle n'a pas eu à vérifier l'exactitude.

Il n'y a pas dans ce récit d'appréciation désobligeante sur François. Le capitaine Delalande, et Vilatte qui l'accompagne, envisagent même, en cas d'échec de la négociation, « de rester au maquis » (page 95), donc se placer sous l'autorité de François. Ce qui d'évidence prouve qu'ils ne partageaient pas votre jugement : « François n'est pas plus estimable » (que Bout de l'An) et « aussi obtus que Lécussan ».

8 - Vous ne vous êtes manifestement pas préoccupé, en utilisant la source Delalande, de savoir si les survivants qui ont servi sous les ordres de François, notamment ceux qui furent à l'époque quotidiennement à ses côtés, reconnaissent leur ancien chef dans le portrait qui en est fait et la manière de s'exprimer qui lui est prêtée. Curieux.

9 - Vous ne vous êtes manifestement pas demandé, avant de porter vos jugements sur François, comment les hommes qui lui ont confié ses responsabilités successives ont pu ne pas s'apercevoir qu'il n'était « pas plus estimable » (que Bout de l'An) et « aussi obtus que Lécussan ». Par exemple :

- Les responsables régionaux du mouvement « Libération » qui lui ont confié des responsabilités importantes dès novembre 1941.

- Le Chef Départemental des Mouvements Unis de Résistance pour la Creuse.

- Le Chef Régional « maquis » R.5 qui l'a nommé, en décembre 1943, chef des maquis des M.U.R. puis des Corps Francs de la Libération pour la Creuse.

- Le D.M.R. « Ellipse », parachuté en janvier 1944 qui lui a accordé confiance et estime. De même :

- Le Chef Régional C.O.P.A. « Baron », parachuté lui aussi début 44.

- Le Chef Régional F.F.I. qui l'a nommé, fin mai 44, Chef des F.F.I. de la R.5 D.2 (Creuse + Cher sud).

- Les officiers de la mission interalliée Bergamote parachutés en Creuse, en juin.

- ... Le Général de Gaulle enfin qui l'a fait Compagnon de la Libération.

Tous ces responsables, y compris le plus éminent, étaient-ils aveugles et inconscients ? M. Todorov serait-il seul lucide ?

10 - Vous ne vous êtes manifestement pas interrogé sur l'indignité de la diffusion de jugements ignominieux portés, au mépris des lois de la République, sur une personne honorable et honorée, décédée, donc dans l'impossibilité de défendre personnellement son honneur. Curieux et indécent.

Enfin, votre livre contient nombre d'erreurs et contre vérités portant sur des faits bien connus des historiens dignes de ce nom.

Les excuses que vous nous présentez ne sauraient constituer réparation du préjudice moral causé car ignorées des lecteurs de votre livre et des lecteurs des journaux qui lui ont fait écho, certains sans doute abusés par votre titre de « Directeur de Recherches au C.N.R.S. ».

Il vous appartient donc de nous faire connaître dans les meilleurs délais, au plus tard le 10 décembre, les mesures que vous comptez prendre, en liaison avec votre éditeur, pour effacer autant que faire se peut les conséquences de votre légèreté et de vos jugements inconsidérés. ...

Réponse de Todorov (2 décembre)

« ... Mon ouvrage porte sur les événements de l'été 1944 à Saint Amand ce qui explique pourquoi je n'ai pas étudié la même période en Creuse. Le témoignage de Delalande, écrit et publié aussitôt après les événements, alors que les témoins sont en vie, est en général digne de foi. La question concernant « François » que soulève mon livre se réduit à deux points : est-il vrai que « François » a été prêt à risquer la vie de la population de Saint Amand ? et, si oui, devons-nous toujours approuver cette attitude ? Je ne dis pas que mon opinion là-dessus est supérieure à toutes les autres, mais je pense que, cinquante après les faits, on est en droit de s'interroger sur les enjeux politiques et éthiques de tous les épisodes de la guerre, même les plus douloureux ; autrement dit, d'exprimer une opinion, en cherchant à l'argumenter. « François »

était une figure publique (c'est du reste tout à son honneur), et je n'ai parlé que de ses activités publiques (je précise d'une seule d'entre elles), c'est pourquoi d'ailleurs je me sers de son surnom de l'époque. Je comprends que toute discussion de ce genre est pénible pour ses proches, mais je ils ne doivent voir dans mes propos aucune intention de nuire.

Malgré votre ultimatum, il ne m'apparaît donc pas que je puisse vous adresser une autre réponse que celle que je vous ai envoyée » ...

Les dés sont jetés. Todorov et son éditeur qui confirme:

« Je n'ai pour ma part rien à ajouter aux deux réponses, sinon que j'en suis entièrement solidaire »

sont bien décidés à camper sur leurs positions et leur stratégie est dès lors évidente : tout centrer sur Saint Amand car d'évidence la position initiale concernant la Creuse où se sont déroulées les négociations est plus que fragile.

Il est évidemment possible de se demander comment et pourquoi Todorov, qui a présenté des excuses, refuse de rendre publiques ces excuses. Simple question d'amour propre, de prestige et .. d'argent. Pas question de perdre la face vis à vis des lecteurs ni de stopper la diffusion de l'ouvrage pour en modifier la teneur. En espérant sans doute que l'association (à ce moment seul interlocuteur) reculera devant le coût d'une procédure, d'autant qu'elle n'est pas directement mise en cause en tant que telle.

C'est alors que la famille de François, son épouse et sa fille, prennent le relais.

La procédure

Il faut savoir que les faits reprochés à Todorov et à son éditeur auraient pu relever de la loi du 29 juillet 1981 (le livre étant assimilé à la presse) si plainte avait été déposée dans les trois mois suivant la date de parution. L'information ayant été trop tardive, ce délai était dépassé il n'était désormais possible d'invoquer que l'article 1382 du code civil. La défaillance d'un premier avocat gravement malade, qui abandonne le dossier, devait retarder encore le dépôt de la plainte. La procédure a été finalement diligentée par Me Lorach, avocat habitué des actions en défense des droits de l'homme et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Le profane doit aussi savoir qu'il s'agit en la circonstance d'une procédure écrite : conclusions circonstanciées des plaignants suivies de contre-conclusions tout aussi circonstanciées des défendeurs, jusqu'à l'audience du Tribunal de Grande Instance de Paris (1ère Chambre, 1ère section), audience publique avec plaidoiries des avocats mais sans audition de témoins.

Les associations et confédérations de résistants qui avaient à l'origine envisagé de se porter partie civile ont été dissuadées de le faire car il ne semblerait pas juridiquement évident que la Résistance soit attaquée en tant que telle. Il est toutefois intellectuellement possible de s'interroger car, en opposant miliciens et résistants, Todorov parle de « guerre civile ». Au travers des jugements portés sur François il place sur un même plan un chef de la Résistance et des miliciens dont on connaît les comportements et les forfaits.

Certains de nôtres ont toutefois été appelés à témoigner par écrit : Roger Biton, dernier témoin vivant des négociations menées en vue de la libération de Mme Bout de l'An (il est hélas décédé avant que le jugement soit rendu), Castille qui avait eu à en connaître dans la phase initiale et comme « témoin de moralité » (il fut un des plus proches collaborateurs de François), Vaudin (FFL-FFC) et Gérard (FFC) qui présentaient l'avantage d'avoir bien connu François, bien que n'étant pas, de par leur statut, directement placés sous ses ordres, Michaud comme acteur et comme historien. Notre association (recherche historique) eut à faire une analyse critique du livre de Todorov et à apprécier divers documents produits en défense. Le supplément au bulletin N° 9 traitant de la milice fut versé au dossier.

Il serait trop long et fastidieux de reproduire toutes les pièces de la procédure (plaignants et défendeurs) mais peut-être n'est-il pas inutile de rappeler quelques-unes des « perles » relevées dans le livre de Todorov.

Les erreurs historiques de Todorov

L'analyse critique des chapitres du livre concernant la Creuse rappelle l'éthique des historiens dignes de ce nom et souligne les engagements imposés par la loi aux chercheurs qui accèdent sur dérogation aux Archives : ... « ne divulguer aucune information touchant à la vie privée des personnes ou **susceptibles de porter atteinte à leur honneur** » (souligné par nous).

Les erreurs relevées concernant la Creuse sont au nombre de 26. En voici quelques unes.

Page 26: « *François opte pour l'insurrection et l'occupation de Guéret, comme le font certains dirigeants en Corrèze* ». François obéit aux directives militaires de Londres et met en oeuvre les « plans » dès la nuit du 5 au 6. Rien de commun entre Guéret et Tulle.

Page 28 : « *Ordre d'attente absolue reçu pour la période de débarquement* ». Vision Todorov. Tous les objectifs des FFI sont centrés sur l'action au jour du débarquement (plans).

Page 30 : « *Dans la plaine normande il y a un grand livre* » signifie pour eux mise en état d'alerte. Version Todorov. La phrase « Dans la forêt normande est un grand livre » correspond pour la R.5 au plan vert. Les messages d'alerte sont passés depuis le 1er juin. Ceux

du 5 juin au soir figurent dans un ouvrage bien connu des historiens et de simples résistants, mais pas de Todorov.

Page 53 : « *Le soir du 8 juin, la ville de Guéret brûle et fume* ». Version Todorov. En fait un seul immeuble dans lequel se cachait un milicien. Incendie accidentel (réserve d'essence du milicien).

« *François, un instituteur qui dirige les MUR et les FFI de la Creuse* ». Version Todorov. François n'a jamais été instituteur. Il n'a jamais dirigé les MUR. Confusion avec Cerclier. Erreurs grossières que toute recherche en Creuse aurait permis d'éviter.

Page 106 : « *Le triangle de fer Bourgneuf-Guéret-Aubusson est imprenable* ». Expression empruntée à Parrotin. Nul parmi ceux qui étaient autour de François ne se souvient lui avoir entendu parler du « triangle de fer ». Pour la simple raison que l'essentiel de ses forces étaient hors du dit triangle.

Page 107 : « *François parvient à s'échapper de sa cachette par un passage souterrain* ». Emprunté à Parrotin. Légende malveillante concernant l'attaque allemande sur « Chez Jallot ». Les témoins survivants ont fait justice de cette méprisable mystification.

Page 111 : « *Il y a eu des accords entre les alliés et la Wehrmacht pour que les résistants arrêtés soient considérés comme prisonniers de guerre* ». Version Todorov qui traduit un affligeant manque de culture historique. La Wehrmacht considérait les résistants comme des francs-tireurs. Là encore sujet bien connu des historiens et des simples résistants mais pas de Todorov

Page 147-148 : *Il y a au maquis des individus qui ne méritent pas une estime plus grande que celle que l'on peut réserver à certains miliciens. C'est à mon avis le cas de François en ce qui concerne son implication dans 'affaire des otages de saint Amand. ... Passer une ville par pertes et fracas (sic), envoyer devant le peloton d'exécution soixante otages ne semble poser aucun problème de conscience* ». A lire Todorov ce serait François -et non les miliciens- qui menace de faire exécuter les otages pris à saint Amand !

C'est cette argumentation qui sera avancée tout au long de la procédure. Au nom d'une vision, d'une éthique et d'une morale ... todoroviennes !

Mme Bout de l'An, prisonnière détenue par la Cie Surcouf a été bien traitée, ce qui n'est pas le cas des otages des miliciens, et nullement menacée. Elle témoignera après sa libération des conditions de sa détention ajoutant même : « *Je suis tombée chez des gens aussi nationalistes que nous. Ils n'ont pas les mêmes moyens pour arriver au même but mais nous devrions pouvoir nous entendre avec eux* ». (propos rapportés par Delalande, repris par Todorov page 100).

LE JUGEMENT

L'affaire a été plaidée le 21 janvier dernier, mise en délibéré et le jugement rendu le 25 février. Ci-après les derniers paragraphes des « attendus » et le jugement :

« ... *Attendu qu'à cet égard sont versés au débat par les demanderesses les témoignages de personnes ayant connu Albert Fossey, contestant d'une manière circonstanciée les allégations mettant en cause la réputation de celui-ci et s'indignant du fait qu'un homme distingué notamment comme Compagnon de la Libération, titulaire de nombreuses décorations, puisse être comparé à des individus dont les activités criminelles ont été sanctionnées ;*

Attendu que si T. Todorov était en droit de contester la valeur de tels témoignages il se devait néanmoins d'en tenir compte, soit pour expliquer les circonstances susceptibles de convaincre le public de leur absence de pertinence, soit pour atténuer la portée de ses affirmations ; qu'en rapportant sans aucune restrictions, malgré les contestations soulevées, l'existence d'une rumeur mettant en cause Albert Fossey pour des faits d'une particulière gravité, en dénonçant sans les réserves que les circonstances auraient exigées le caractère « obtus » de François, sa vanité et son orgueil qui auraient pu le conduire à laisser sacrifier des êtres humains en passant sous silence les mérites du résistant qui ont été incontestablement reconnus, T. Todorov a manqué de prudence, failli à ses obligations d'historien et commis une faute engageant sa responsabilité civile ;

Attendu que cette faute a causé aux demanderesses un préjudice moral qui sera réparé par l'allocation à chacune d'un franc à titre de dommage-intérêts, les autres mesures sollicitées n'étant pas justifiées, compte tenu de l'ancienneté de la publication incriminée ;

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal

Déclare les demanderesses recevables sur le fondement de l'article 1382 du Code Civil ;

Condamne in solidum Tzvetan Todorov et la société des Editions de Seuil à payer à chacune des demanderesses la somme de UN FRANC à titre de dommages-intérêts;

Rejette les autres demandes ;

Condamne in solidum les défendeurs à payer aux demanderesses, ensemble, la somme de DIX MILLE francs (10.000) sur fondement de l'article 700 du Nouveau Code de procédure Civile.

Condamne les défendeurs aux dépens.

Fait et jugé à Paris le 25 février 1998 ».

Il est de règle de ne pas commenter une décision de justice. Nous n'y faillirons pas.

Rien par contre ne s'oppose apparemment à ce que nous rapportions les réactions que nous avons enregistrées. Elles sont de trois types :

1 - La condamnation est manifestement légère mais il y a condamnation et c'est l'essentiel. Les magistrats ont voulu signifier que l'on ne peut pas écrire n'importe quoi sans risquer la sanction de la Justice.

2 - La condamnation est trop légère pour être dissuasive. Dans d'autres affaires de même type les juges ont eu, récemment encore, la main beaucoup plus lourde. François a d'évidence souffert d'être mort trop tôt.

3 - Les juristes et professionnels du droit s'étonnent de l'absence d'obligation de publication du jugement dans la presse (aux frais des défenseurs), en fait de l'obligation d'informer des lecteurs de l'ouvrage, et de l'absence de décision concernant la destruction ou la correction des exemplaires du livre non vendus à ce jour. Ce qui pourtant était demandé et est d'ordinaire prévu dans les affaires de ce type.

A ce jour et à notre connaissance il ne serait pas prévu d'appel.

HISTOIRE ET ACTUALITE

L'actualité est riche de « retours sur l'histoire » via la justice. La presse a récemment fait écho à la condamnation d'un auteur qui avait mis en cause les époux Aubrac dans les faits qui aboutirent au drame de Caluire et à l'arrestation de Jean Moulin. C'est cependant le procès de Bordeaux qui, par sa durée et ses enjeux de mémoire, a le plus passionné l'opinion publique.

LE PROCES PAPON

Le verdict est tombé : 10 ans. Il a été aussitôt suivi d'un pourvoi en cassation qui en suspend les effets. La décision de la Cour de Cassation n'interviendra au mieux que fin 1999. Papon approchera alors 90 ans et si d'aventure le jugement de la cour d'assises venait à être cassé, le renvoi devant une autre juridiction demanderait à nouveau des années.

Certains s'attendaient à une condamnation plus sévère, 20 ans comme l'avait demandé le Procureur Général. D'autres auraient souhaité la perpétuité. D'autres encore espéraient la relaxation. C'est le jury qui a tranché. Au nom du peuple français.

Bien difficile de juger des faits vieux de plus de 50 ans alors que la quasi-totalité des responsables du gouvernement de Vichy et des hauts fonctionnaires en charge de la mise en oeuvre, en France, de la « solution finale » voulue par Hitler, ne sont plus. Pétain est mort

en détention mais dans son lit. Laval a été exécuté. Bousquet a été assassiné. Ses adjoints et les préfets qui exécutèrent ses directives et organisèrent les rafles de Juifs sont, hors exception, morts dans leur lit.

Ce procès est intervenu trop tard et il est fort regrettable qu'il ait été, comme celui prévu pour Bousquet, retardé au nom d'une certaine raison d'état, en fait de la seule volonté d'un homme. Dommage, car le procès de Bousquet, négociateur des accords qui aboutirent à l'arrestation et à la livraison des Juifs, y compris en zone sud alors non occupée, puis organisateur des rafles par la police et la gendarmerie française, aurait sans doute apporté à l'histoire un complément d'éclairage.

Papon ne fut semble-t-il qu'un fonctionnaire servile, comme la plupart des préfets et de ses homologues qui exécutèrent les directives de Bousquet. Il était donc difficile de lui appliquer la sanction qui aurait dû frapper ce dernier.

Le procès a existé. Il était sans doute nécessaire qu'il existât. Pendant plusieurs mois les Français ont appris ce que beaucoup ignoraient : ce que furent, dans notre pays, il y a seulement un demi-siècle, le racisme et l'antisémitisme, ce que furent en Europe le nazisme et la solution finale. C'est peut-être là l'essentiel.

En fait le procès Papon était tout à la fois :

- Le procès d'un homme.
- Le procès de l'administration que servait cet homme.
- Le procès du gouvernement de Vichy qui décidait.
- Le procès du racisme, de l'antisémitisme, du nazisme

Combien de Français ont réfléchi à toutes ces composantes ? Combien en ont tiré toutes les leçons ?

Nous livrons ci-après à votre appréciation, les extraits de réflexions, parues dans la presse, d'un juriste et d'un historien.

« ... Nous voyons mieux, sans doute, cet « Etat Français » -enfant illégitime de la République parlementaire- de sa naissance à sa décomposition. Nous aurons appris à mieux regarder et combattre ce vieil antisémitisme français si vigoureux et si violent dans les dernières années du XIX^e siècle, apparemment vaincu par la République laïque au début de XX^e siècle ...

Cet antisémitisme français fait de l'enseignement antijuïaïque de la tradition chrétienne, de la détestation de l'étranger ... de la quête éternelle d'un « bouc émissaire » auquel nous pouvons imputer toutes nos souffrances, nous en avons sans doute mieux compris la continuité et la spécificité; nous avons mieux observé ses différences, mais aussi ses connivences avec l'antisémitisme nazi. Ainsi avons-nous entassé, tout au long de ce procès, les instruments de la mémoire qui bien sûr n'est pas l'Histoire et qui peut s'en séparer ».

... **Jean Denis Bredin**, avocat, écrivain et membre de l'Académie Française. Le Monde 12 mars 1998.

« ... Le procès s'est vu finalement assumer quatre missions, remplies de manière très inégale. D'abord une mission de justice mais le caractère exceptionnel de l'événement a donné le sentiment qu'il y avait deux procès : le procès réel et le procès « virtuel », fait hors des prétoires par l'entremise des médias, des commentateurs, des déclarations politiques.. C'est ce procès-là qui a frappé l'opinion (et ceux qui comme moi n'y ont pas assisté), avec des déformations inévitables, source de confusion accrue. ...

*La singularité du Génocide a entraîné une mémoire elle aussi singulière, porteuse de tensions. Peut-on réparer l'irréparable ? Peut-on considérer l'événement comme à la fois unique et exemplaire ? Peut-on réclamer justice, donc un verdict qui par définition ferme un dossier, tout en espérant que le crime reste inoubliable » ? ... **Henri Rouso**, Directeur de l'Institut d'Histoire du Temps Présent. (IHTP) Le Monde 7 avril.*

Indulgence SVP. Compte tenu de l'urgence née du décalage de la date de l'assemblée générale, ce bulletin a été réalisé dans la précipitation. Merci pour votre indulgence.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél : 05 55 63 01 01
Secrétaire : Mme CERCLIER 3 rue d'Armagnac 23000 GUERE Tél : 05 55 52 73 19